

## 123

dodis.ch/32909

*La Division des organisations internationales du Département politique  
à la Mission permanente de la Suisse  
auprès des organisations internationales à Genève<sup>1</sup>*

50<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU CHOIX DE GENÈVE COMME SIÈGE DE LA SDN

[Berne,] 18 janvier 1969

Par note du 16 décembre 1968<sup>2</sup>, vous attirez notre attention sur la date du 29 avril prochain: il y aura, ce jour là, 50 ans que Genève a été choisie comme siège de la SDN<sup>3</sup>. Le Conseil d'Etat genevois se demande comment va être célébré cet anniversaire, et M. Gottret attend que nous fassions des propositions éventuelles.

Nous sommes d'avis qu'il est préférable que cet événement soit commémoré sur le plan genevois. Sans vouloir oublier l'importance et la portée considérables de la décision prise à Paris le 29 avril 1919, à longue échéance, pour la Suisse entière, nous pensons qu'il est peu indiqué actuellement de raviver, dans les mémoires de nos compatriotes, certains souvenirs de l'époque de la SDN<sup>4</sup>.

Au moment où ce département se donne pour tâche d'intéresser la population de notre pays à l'ONU, de la préparer à se prononcer sur une éventuelle adhésion de la Suisse à cette organisation<sup>5</sup>, une évocation trop bruyante de la SDN, en retour sur un passé malheureux à bien des égards risqueraient de nuire, en définitive, à nos efforts.

1. Notice: E 2210.7(A) 1987/57 vol. 14 (7.a00.1). Rédigée par A. Coigny et signée par H. Langenbacher.

2. Notice de J. Humbert à la Division des organisations internationales du Département politique du 16 décembre 1967, E2003A#1980/85#2\* (o.104.0).

3. Sur la question du siège de la SDN, cf. DDS, vol. 7-I, doc. 207; doc. 209; doc. 236; doc. 289; doc. 305; doc. 326; doc. 328; doc. 332; doc. 343 et doc. 346.

4. Annotation dans le texte original: La Confédération se ferait bien entendu représenter aux manifestations qui seraient organisées à Genève.

5. Cf. doc. 4, dodis.ch/33242 et doc. 32, dodis.ch/32940.

